



ASSURANCE SANTÉ PRÉVI Util'Santé Étudiants

Vos soins de santé moins chers et mieux remboursés

Vous êtes étudiant et ne dépendez plus de la mutuelle de vos parents ? Sachez que votre Sécurité sociale étudiante ne prend en charge qu'une partie de vos frais de santé.

Pour que vos dépenses de Santé ne pèsent pas sur votre budget, souscrivez une complémentaire Santé.

Avec PRÉVI Util'Santé Étudiants, **bénéficiez de garanties essentielles au meilleur prix**, y compris sur la prévention et le bien-être.



Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?

Vous bénéficiez des garanties essentielles, mais pas seulement

- Les dépenses associées à vos **consultations, soins dentaires ou optiques, hospitalisation** sont prises en charge (selon les honoraires pratiqués par votre professionnel de santé).
- Des forfaits adaptés vous permettent de prendre soin de **votre bien-être** : moyens contraceptifs, visites médicales pour le sport, rendez-vous chez l'ostéopathe....
- **Vous évitez les avances de frais** en optique, dentaire et audioprothèse grâce au tiers payant Santéclair.

Des services vous permettent de faciliter votre quotidien

- Un **espace Santé dédié** est mis à votre disposition pour suivre vos remboursements, localiser les professionnels de santé partenaires Santéclair, bénéficier de conseils en automédication...
- Des **prestations d'assistance utiles** vous sont proposées en cas de besoin : séjour à l'étranger, coaching nutrition,...

Un contrat conforme à la réforme « 100 % Santé »

- La réforme « 100 % Santé » vise à favoriser l'accès aux soins et réduire le reste à charge pour certaines dépenses en **optique, dentaire et audiologie**.

Concrètement, lors de vos consultations en optique (**lunettes de vue**) dentaire (**prothèses dentaires**) et audiologie (**aides auditives**), vous pourrez choisir des soins et équipements parmi ceux qui vous seront proposés : 100 % Santé, tarifs maîtrisés ou tarifs libres.

Les soins et équipements pris en charge au titre du « 100 % Santé » sont intégralement remboursés. Ceux à **tarifs maîtrisés ou libres** seront remboursés à hauteur des garanties souscrites.

Bénéficiez du tiers payant et de tarifs négociés grâce aux professionnels de santé partenaires de Santéclair :



en **optique**, jusqu'à **20 % de remise** sur les montures du panier libre



en **dentaire**, jusqu'à **30 % d'économies** sur l'ensemble des actes d'implantologie auprès de 85 partenaires issus de cabinets spécialisés en implantologie*



en **audioprothèse**, jusqu'à **35% d'économies** sur l'intégralité des gammes (classe 2)**

*Par rapport aux prix moyens habituellement pratiqués hors réseau Santéclair. Étude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Comparaison à actes et matériaux strictement identiques.

**Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santéclair à référence strictement identique (appareils auditifs de classe II) . Étude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Comparaison portant sur les 40 références d'appareils les plus vendues. Le pourcentage de réduction varie selon les références d'appareils. Étude disponible sur demande.



Le tableau des garanties

GARANTIES	BASE DE REMBOURSEMENT ⁽¹⁾		
	ECONUM	MEDIUM	OPTIMUM
SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux			
Consultations, soins, radiologie, échographie	Médecins DPTAM ⁽²⁾ 100 %	100 %	150 %
	Médecins non DPTAM ⁽²⁾ 100 %	100 %	130 %
Honoraires paramédicaux (ex : kinésithérapeute, infirmière...)			
	100 %	100 %	100 %
Analyses et examens de laboratoire			
	100 %	100 %	100 %
Médicaments			
Pharmacie	100 %	100 %	100 %
Matériel médical			
Prothèses autres que dentaires et auditives, appareillage	100 %	100 %	150 %
Assistance			
Conseils et accompagnement personnalisés	Inclus	Inclus	Inclus
HOSPITALISATION			
Forfait journalier hospitalier ⁽³⁾			
	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires			
Soins et Honoraires	Médecins DPTAM ⁽²⁾ 100 %	100 %	150 %
	Médecins non DPTAM ⁽²⁾ 100 %	100 %	130 %
Autres prestations			
Forfait patient urgences	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière	-	30 € / jour	Frais réels
Transport	100 %	100 %	150 %
Assistance			
Assistance à domicile (y compris après une hospitalisation ambulatoire) : livraison des courses, médicaments, présence d'un proche...	Inclus	Inclus	Inclus
PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE			
Moyens contraceptifs, y compris pilule du lendemain	20 € / an	40 € / an	60 € / an
Tests de grossesse			
Patches anti-tabac, sevrage tabagique			
Vaccins, y compris vaccins pour séjours à l'étranger			
Automédication	-	20 € / an	30 € / an
Test VIH (TROD)			
Actes de prévention pris en charge par l'Assurance Maladie	100 %	100 %	150 %
Médecines naturelles : ostéopathe, acupuncteur, ergothérapeute, psychologue, pédicure - podologue, sophrologue, homéopathe, psychomotricien, diététicien, étioathe, chiropracteur	-	30 € / séance max 2 / an	30 € / séance max 4 / an
Visite médicale pour le sport	-	15 € / an	25 € / an
Formation 1er secours	-	-	40 € / an
Assistance			
Conseils prévention (ex : nutrition, séjour à l'étranger...)	Inclus	Inclus	Inclus
Suivi psychologique (ex : événement familial, addictions...)			
Accompagnement parentalité			
DENTAIRE ⁽⁴⁾			
Soins dentaires			
	100 %	100 %	100 %
Prothèses dentaires 100 % Santé			
	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Prothèses dentaires aux tarifs maîtrisés et libres			
	100 %	150 % + 150 € / an	250 % + 250 € / an
Autres prestations			
Orthodontie	100 %	150 % + 150 € / an	250 % + 250 € / an

GARANTIES		BASE DE REMBOURSEMENT ⁽¹⁾		
		ECONUM	MEDIUM	OPTIMUM
OPTIQUE ⁽⁵⁾				
Équipements 100 % Santé Verres + monture		Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)
Équipements aux tarifs libres Verres + monture	Verres simples (verres a) ⁽⁶⁾ + Monture	100 %	200 €	300 €
	Verres complexes (verres a + c ou verres a + f) ⁽⁷⁾ + Monture	100 %	200 €	300 €
	Verres très complexes (verres c ou f ou verres c + f) ⁽⁸⁾ + Monture	100 %	200 €	300 €
Équipements mixtes Une monture au tarif libre associée aux verres 100 % Santé	Monture	100 %	50 €	100 €
	Verres	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)
Équipements mixtes Verres aux tarifs libres associés à une monture 100 % Santé	Monture	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)
	Verres simples (verres a) ⁽⁶⁾	100 %	200 €	300 €
	Verres complexes (verres a + c ou verres a + f) ⁽⁷⁾	100 %	200 €	300 €
	Verres très complexes (verres c ou f ou verres c + f) ⁽⁸⁾	100 %	200 €	300 €
Autres prestations				
Lentilles remboursées ⁽⁹⁾ ou non par l'Assurance Maladie		100 %	100 % + 75 € / an	100 % + 100 € / an
AIDES AUDITIVES ⁽¹⁰⁾				
Équipements 100 % Santé		Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)	Remboursement intégral (Reste à charge = 0)
Équipements aux tarifs libres		100 %	100 %	150 %

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions prévues par les Conditions Générales du contrat.

⁽¹⁾ Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS). Ils sont effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme d'assurance maladie. Ils ne peuvent en aucun cas excéder le montant des dépenses engagées. Cette offre s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire des contrats dits « solidaires » et « responsables » tel que détaillé dans les Conditions Générales.

⁽²⁾ Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées : Sont visées, les Options Pratiques Tarifaires Maîtrisées (OPTAM-OPTAMCO). Les médecins adhérant à ces options s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires. Pour connaître les médecins adhérant à un DPTAM, vous pouvez consulter le site annuaire.sante.ameli.fr.

⁽³⁾ Frais réels limités au forfait en vigueur.

⁽⁴⁾ Les prothèses dentaires 100 % Santé seront intégralement remboursées sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix de vente. Les prothèses dentaires aux tarifs maîtrisés et libres seront remboursées sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des garanties souscrites.

⁽⁵⁾ Les équipements 100 % Santé seront intégralement remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix limites de vente. Le prix limite de vente de la monture est plafonné à 30 euros. Les équipements aux tarifs libres seront remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans les limites des garanties souscrites. Le remboursement de la monture est plafonné à 100 euros. Les équipements mixtes seront remboursés dans les mêmes conditions de prise en charge que les équipements 100 % Santé et équipements aux tarifs libres. Dans tous les cas, le renouvellement de l'équipement est possible par période de 2 ans sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou évolution de la vue.

⁽⁶⁾ Verres a (simples) : verre unifocal sphérique dont la sphère est comprise entre -6,00 et + 6,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries.

⁽⁷⁾ Verres c (complexes) : dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs. verre unifocal sphérique dont la sphère est hors zone de -6,00 à + 6,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries, - verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est comprise entre -4,00 et + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries.

⁽⁸⁾ Verres f (très complexes) :- verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à -8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries.

⁽⁹⁾ Au-delà du forfait, prise en charge du ticket modérateur.

⁽¹⁰⁾ Les équipements 100 % Santé seront intégralement remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix de vente. Les équipements aux tarifs libres seront remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite de 1700 € / oreille. Dans tous les cas, le renouvellement des équipements est possible par période de 4 ans.




Cas pratique : bien comprendre les remboursements santé avec des exemples

Pourquoi souscrire ^{PRÉVI} Util'Santé Étudiants en complément de la Sécurité sociale étudiante ?


En faisant du sport, Lucas s'est cassé le bras.
Il fait face à de nombreuses dépenses :



Dépenses : 257,12 €

				
	Médecin spécialiste	Radio	Pharmacie	Kiné (10 séances)
Dépenses	25 €	25,92 €	45 €	161,20 €
Remboursement (Sécurité sociale + ^{PRÉVI} Util'Santé Étudiants niveau Econum)	24 €	24,92 €	43,50 €	156,20 €

Comment est-il remboursé ?

 **Avec la Sécurité sociale uniquement**

Reste à charge ⁽¹⁾ : 104 €

OU

Avec ^{PRÉVI} Util'Santé Étudiants, niveau Econum

Reste à charge ⁽²⁾ : 8,50 €

⁽¹⁾ Tarifs en vigueur fixés par l'Assurance Maladie.

⁽²⁾ Reste à charge incluant les franchises médicales et les participations forfaitaires obligatoires.

Comment faire face à des dépenses optiques grâce au 100 % Santé ?

Manon a besoin de lunettes. Avec le 100 % Santé, elle peut obtenir une paire de lunettes avec verres unifocaux à très forte correction à un prix de 235 € pour les 2 verres + 30 € pour la monture soit 265 € pour l'équipement.

Avec le contrat ^{PRÉVI} Util Santé Etudiants, elle sera remboursée entièrement sans reste à charge quel que soit son niveau de couverture (47,70 € par son régime obligatoire et 217,30 € par son contrat).

Conditions en vigueur au 01/10/2023. Document non contractuel.

Les avantages et garanties présentés dans ce document sont soumis au respect des dispositions réglementaires et contractuelles (Conditions générales, particulières et tarifaires) applicables au contrat souscrit ; conditions, franchises, exclusions et limites de garanties comprises.

L'assurance ^{PRÉVI} Util'Santé Étudiants est un contrat proposé par Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € ayant son siège social situé à 2, rue Vasco de Gama – Saint Herblain, 44931 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659.

Les prestations d'assistance sont assurées et réalisées par Ressources Mutuelles Assistance, union technique d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité et immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682. Siège social : 46, rue du Moulin - CS 32427 - 44124 - Vertou cedex.

Santéclair est une Société Anonyme au capital de 3 834 029 euros. Siège social : 78 Boulevard de la République - 92 514 BOULOGNE-BILLAN COURT CEDEX. Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 428 704 977.

Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - n° Orias 07 025 585 vérifiable sur www.orias.fr. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09.



Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone **0 800 118 811** Service à appel gratuit

Et retrouvez-nous également sur :

-  facebook.com/creditmutueldebretagne
-  @CMBretagne
-  @cmbretagne
-  Crédit Mutuel de Bretagne